

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Délibération n°2021-13

OBJET : FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

- DATE DE CONVOCATION ET
D'AFFICHAGE :
08/03/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

Légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni à la Croisée le mardi 16 mars 2021 à 19h sous la présidence de M. Charnallet, Maire

Etaient présents :

M. Charnallet, Maire

M. Dupon, Mme Leonard, M. Jutteau, Mme Grenier, M. Béquart, Mme Kolodkine, M. Bardot, Mme Bresset, adjoints au maire

M. Gagnière Moreux, Mme Cochard, Mme Jutteau, M. Picard, M. Breuzin, Mme Chevré, M. Stenger, Mme Gherbi, M. Simon, Mme Le Ruyet, Mme Allard, Mme Le Pellec-Muller, Mme Sauvaget, M. Cornille, M. Dupart, Mme Bion et Mme Beschi, conseillers municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

M. Béchaud à Mme Bresset
Mme Deloizy à Mme Grenier
M. Lesieur à M. Dupart

Etait absent(e) :

Secrétaire de séance : M. Stenger Philippe

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU l'état de situation de l'exercice 2020 dressé par le Trésorier Principal,

CONSIDÉRANT la nécessaire délibération du conseil municipal sur le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 avant le 30 juin 2021,

VU l'avis de la commission Finances consultée le 4 mars 2021,

M. Charnallet quitte la salle.

Entendu l'exposé de M. Dupon et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

ARRETE le compte administratif 2020 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	8 476 255,19 €	Recettes	9 167 034,67 €
Résultat 2020 +	690 779,48 €		

Section d'investissement

Dépenses	1 436 150,03 €	Recettes	844 754,56 €
Résultat 2020 -	591 395,47 €		

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le 22/03/2021

ID : 078-217804665-20210316-2021DEL13-DE



Restes à réaliser 2020

Dépenses 905 143,40 €

Recettes

1 680 000,00 €

Résultat cumulé de clôture

Investissement + 1 618 306,61 €

Fonctionnement + 3 605 652,21 €

Résultat global + 5 223 958,82 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Orgeval, le 16 mars 2021

**Le maire,
Hervé Charnallet**